

ANNEXES

du SCoT du Pays de Brest

7. Indicateurs, critères et modalités de suivi



Introduction

Pourquoi évaluer le SCoT ?

Une obligation réglementaire

L'évaluation du SCoT est prévue par l'article L.143-28 du Code de l'urbanisme. Elle a lieu six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article.

Elle prend la forme d'une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière :

- D'environnement,
- De transports et de déplacements,
- De maîtrise de la consommation de l'espace et de réduction du rythme de l'artificialisation des sols,
- D'implantations commerciales.

Elle est suivie d'une délibération sur le maintien en vigueur ou la révision complète ou partielle du SCoT.

Une volonté politique

L'enjeu d'un tel exercice dépasse la dimension réglementaire : l'évaluation du SCoT permet de vérifier que les orientations choisies sont pleinement mises en œuvre dans les documents d'urbanisme et dans les politiques publiques locales, qu'elles permettent d'atteindre les objectifs escomptés, ou au contraire d'identifier les points à améliorer.

Elle permet également de vérifier l'adéquation entre les hypothèses et les scénarios retenus durant l'élaboration ou la révision du SCoT et le contexte réel, et donc de décider d'une éventuelle révision de celui-ci, si la réalité s'éloigne trop des scénarios initialement retenus.

Au-delà du SCoT, la connaissance du territoire qu'elle apporte permet d'alimenter les projets locaux, notamment les projets d'urbanisme opérationnels, ou encore de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de l'aménagement du territoire.

La méthodologie déployée

L'analyse des résultats de l'application du SCoT pourra s'appuyer sur le panel d'indicateurs, de modalités de suivi, de sources et de critères d'évaluation présentés ci-après.

D'autres éléments que ceux annoncés dans les tableaux pourront utilement servir à dresser l'analyse des résultats.

Résumé des indicateurs de suivi et d'évaluation proposés

Thématiques	Indicateurs
Environnement	[1] La préservation des paysages
	[2] La trame verte et bleue (TVB)
	[3] La ressource en eau
	[4] La ressource en énergie
	[5] Les émissions de gaz à effet de serre (GES)
	[6] La prise en compte des risques d'inondation et de submersion marine
Transports et déplacements	[7] Les grandes infrastructures de transport
	[8] L'offre de transports en commun (TC) et les infrastructures associées, le développement de l'intermodalité
	[9] Les modes actifs
Maîtrise de la consommation d'espace et réduction du rythme d'artificialisation des sols	[10] La production de logements en renouvellement urbain
	[11] L'optimisation du foncier dans le secteur économique
	[12] La consommation foncière et l'artificialisation des sols
	[13] L'évolution des espaces agricoles
	[14] La renaturation
Implantations commerciales	[15] L'évolution des commerces
	[16] Les implantations commerciales de plus de 1 000 m²
Habitat	[17] La production de logements
	[18] La production et la diversité des formes d'habitat

Suivi et évaluation des résultats de l'application du SCoT en matière d'environnement

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Chapitres correspondants du DOO	Modalités de suivi	Sources	Critères d'évaluation
[1] La préservation des paysages	1.6 2.2.1	Préservation et mise en valeur des paysages et sites emblématiques, des particularités paysagères locales, etc.	PLUi	Les PLUi prennent-ils en compte les orientations du SCoT visant à préserver l'identité paysagère des territoires ?
[2] La trame verte et bleue (TVB)	2.6	Prise en compte de la TVB dans les documents locaux d'urbanisme	PLUi	Les PLUi retranscrivent-ils les grands éléments de la TVB présentés dans le SCoT ? Les PLUi identifient-ils, sur la base du SCoT, les espaces et éléments des sous-trames, des réservoirs et des corridors, et de la trame noire, qu'ils souhaitent renforcer ou améliorer d'un point de vue environnemental ?
[3] La ressource en eau	2.7	Evolution des prélèvements en eau Qualité de l'eau	SAGE	Quelle est l'évolution de la consommation de la ressource en eau, notamment pour ce qui concerne le réseau d'approvisionnement en eau potable ? Les actions entreprises sur le territoire contribuent-elles à l'amélioration de la qualité de l'eau ?

[4] La ressource en énergie	3.3	Evolution de la consommation d'énergie Evolution de la production d'énergies renouvelables	PLUi PCAET	Quelle est l'évolution de la consommation d'énergie sur le territoire du SCoT ? Quelle est l'évolution de la production d'énergies renouvelables sur le territoire du SCoT ? Les PLUi et PCAET retranscrivent-ils les objectifs définis par le SCoT en termes : - d'évolution de la consommation d'énergie ? - d'évolution de la production d'énergies renouvelables ?
[5] Les émissions de GES	2.2 3.6.6.A	Evolution des émissions de gaz à effet de serre	PLUi PCAET	Quelle est l'évolution des émissions de GES sur le territoire du SCoT ? Les PLUi et PCAET retranscrivent-ils les objectifs prescrits par le SCoT en termes de réduction des émissions de GES ?
[6] La prise en compte des risques d'inondation et de submersion marine	3.6.1 3.6.2	Part des EPCI concernées par un PPRI, PPRL et/ou PPRSM ayant traduit leurs dispositions dans leurs documents d'urbanisme	PLUi Préfecture du Finistère	Les PLUi retranscrivent-ils les risques littoraux d'érosion et de submersion marine identifiés par le SCoT ? Les traduisent-ils par des dispositions adaptées pour leurs territoires ? L'avancée et l'intégration de ces plans de préventions dans les PLUi permettent-elles une meilleure prise en compte des risques ?

Suivi et évaluation des résultats de l'application du SCoT en matière de transports et déplacements

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Chapitres correspondants du DOO	Modalités de suivi	Sources	Critères d'évaluation
[7] Les grandes infrastructures de transport	1.1.1	Evolution de la fréquentation des grandes infrastructures de transport Evolution des projets routiers Avancée des aménagements cités par le SCoT	Conseils régionaux et départementaux Autorités organisatrices de mobilité (SNCF...) CCI	Les grands équipements connaissent-ils une hausse de fréquentation (gares...) ? Les projets cités par le SCoT sont-ils réalisés ou en cours de réalisation (intégration au RTE-T, amélioration de l'offre ferroviaire...) ?
[8] L'offre de transports en commun (TC) et les infrastructures associées, développement de l'intermodalité	1.1.1	Evolution de l'offre de transports en commun : offre de trains, cars... Evolution des aires de covoiturage Avancée des aménagements cités par le SCoT	Conseils régionaux et départementaux Autorités organisatrices de mobilité (SNCF...) CCI	Y a-t-il une progression de l'offre de TC sur le territoire ? L'offre d'aires de covoiturage progresse-t-elle ? Les projets cités par le SCoT sont-ils réalisés ou en cours de réalisation (articulation de la gare de Brest avec le réseau de TC...) ?
[9] Les modes actifs	2.2.1.B	Avancée des aménagements de véloroutes et des voies vertes identifiés par le SCoT	PLUi	Les projets cités par le SCoT sont-ils réalisés ou en cours de réalisation ? Des itinéraires pour les modes actifs sont -ils développés (par la création de nouveaux itinéraires, ou par la réaffectation de voies routières faiblement fréquentées) ?

Suivi et évaluation des résultats de l'application du SCoT en matière de maîtrise de la consommation de l'espace et de réduction du rythme de l'artificialisation des sol

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Chapitres correspondants du DOO	Modalités de suivi	Sources	Critères d'évaluation
[10] La production de logements en renouvellement urbain	3.1.4 3.1.5	Taux de renouvellement urbain dans les PLUi Taux de renouvellement urbain dans la construction réelle	PLUi MOS SITADEL	Les objectifs de taux de renouvellement urbains inscrits dans les PLUi correspondent-ils aux objectifs prescrits par le SCoT ? La production de logements en renouvellement urbain s'inscrit-elle dans les objectifs du SCoT ?
	3.1.4 3.1.5	Taux de densité de la production en extension par EPCI, par pôles et à l'échelle communale	PLUi MOS SITADEL	Les objectifs de densité des opérations en extension dans les PLUi correspondent-ils aux objectifs prescrits par le SCoT ? Les aménagements visant la production de logements en extension d'urbanisation suivent-ils les orientations prescrites par le SCoT ?
[11] L'optimisation du foncier dans le secteur économique	1.2.1 1.2.2	Part de la construction à vocation économique en renouvellement urbain Densification des activités économiques	PLUi MOS SITADEL	Les PLUi retranscrivent-ils l'objectif du SCoT concernant l'optimisation des espaces économiques existants et à venir ? (Taux d'emprise du bâti, densification des ZAE...) L'aménagement, la création et l'extension des zones économiques s'inscrivent-ils dans une recherche de sobriété foncière ?

[12] La consommation foncière et l'artificialisation	3.2	Evolution de la consommation d'espace et de l'artificialisation Evolution de la consommation d'espace et de l'artificialisation générées par le secteur urbain	PLUi MOS Bilans triennaux des EPCI	Les PLUi retranscrivent-ils les objectifs du SCoT en termes de consommation d'espace et d'artificialisation des sols ? Les enveloppes urbanisables des PLUi sont-elles compatibles avec les comptes-fonciers indiqués dans le SCoT ? La consommation foncière et l'artificialisation des sols des EPCI et du territoire du SCoT suivent-elle la trajectoire prescrite dans le SCoT ?
[13] L'évolution des espaces agricoles	1.4 3.2.4	Evolution de l'espace agricole Evolution de la consommation d'espace et de l'artificialisation, par grands postes Analyse de la préservation de la fonctionnalité des espaces agricoles	MOS RGA PCAET	Quelle est l'évolution de la surface agricole utile sur le Pays de Brest et par EPCI ? Les PLUi et les PCAET font-ils mention de dispositions permettant de favoriser la préservation des espaces agricoles ? Les espaces agricoles sont-ils préservés ?
[14] La renaturation	3.2.3	Evolution de la renaturation	PLUi	Les PLUi ont-ils identifié des espaces de renaturation, en s'appuyant notamment sur les éléments de la TVB identifiés par le SCoT ? Des espaces de renaturation ont-ils été effectivement créés sur les territoires du SCoT ?

Suivi et évaluation des résultats de l'application du SCoT en matière d'implantations commerciales

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Chapitres correspondants du DOO	Modalités de suivi	Sources	Critères d'évaluation
[15] L'évolution des commerces	2.1.1 2.1.2 2.1.3	Organisation et implantation des activités de commerce et de service	PLUi CCIMBO	Les PLUi traduisent-ils les orientations du SCoT concernant l'organisation et l'implantation des activités de commerce et de service dans les centres-villes, centres-bourgs et périphéries ?
[16] Les implantations commerciales de plus de 1000 m²	2.1.1 2.1.2 2.1.3	Nombre de dossiers instruits en CDAC Surfaces de vente autorisées en CDAC	Préfecture du Finistère	Les plafonds de surfaces de vente prescrits par le SCoT sont-ils respectés dans les PLUi ? Quelle est l'évolution du nombre de demandes en CDAC* sur le territoire, pour quelles surfaces de vente supplémentaires ? <i>*Commission nationale d'aménagement commercial</i>

Suivi et évaluation des résultats de l'application du SCoT en matière d'habitat

Indicateurs	Chapitres correspondants dans le D00	Modalités de suivi	Sources pouvant être mobilisées	Critères d'évaluation
[17] La production de logements	3.1.1.A	Production de logements par période	SITADEL	La production de logements suit-elle les objectifs de production par période affichés dans le SCoT : au niveau du Pays ? par EPCI ?
	3.1.1.A	Production de logements par EPCI	SITADEL	La production de logements correspond-elle à la répartition prescrite par le SCoT ?
	3.1.1.B	Production de logements dans les pôles	SITADEL	La production de logements est-elle supérieure ou égale au poids des résidences principales (des ménages) des pôles à l'échelle de leurs EPCI respectifs ?

[18] La production et la diversité des formes d'habitat	3.1.2	Part de petits logements Typologie des logements produits (individuel groupé, collectif, résidences autonomie, EHPAD...)	PLUi SITADEL	L'évolution de la dynamique démographique du territoire s'inscrit-elle dans les tendances de croissance démographique prévues par le SCoT ? Les PLUi retranscrivent-ils les orientations du SCoT concernant la production de petits logements ? La part de petits logements dans la production est-elle majoritaire ? La typologie des logements produits permet-elle de répondre aux besoins en logements identifiés par le SCoT ?
	3.1.2.D	Production de logements sociaux dans les pôles du SCoT	RPLS	Les PLUi retranscrivent-ils les objectifs de production de logements sociaux dans les pôles prescrits par le SCoT ? La production et la part de logements sociaux dans les pôles tendent-elles vers les objectifs prescrits par le SCoT ?
	3.1.2.D	Production de logements abordables	PLUi	La production de logements à coût abordable (logements intermédiaires, logements locatifs privés à loyer modéré, etc.) est-elle soutenue et encouragée dans les territoires du SCoT ?